Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 5 décembre 2011

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ A DE LA DIFFICULTÉ À SURVEILLER LA RÉMUNÉRATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES, SELON LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

(TORONTO) Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée offre aux médecins spécialistes des incitatifs financiers en vue de l'atteinte d'une variété d'objectifs en matière de politiques et de services, mais il a déployé peu d'efforts pour déterminer si ces incitatifs avaient produit les avantages escomptés, selon ce que mentionne le vérificateur général Jim McCarter dans son *Rapport annuel 2011*.

« Étant donné le nombre et la complexité des différents types de rémunération et de primes auxquels ont droit les médecins spécialistes, il est difficile pour le Ministère de surveiller les contrats relatifs à la diversification des modes de financement et les paiements connexes, a déclaré M. McCarter aujourd'hui, après la parution du rapport. Par exemple, les spécialistes qui fournissent des services d'enseignements dans des centres hospitaliers universitaires peuvent recevoir jusqu'à 14 types de paiements différents. »

Avant les années 1990, les spécialistes recevaient une rémunération à l'acte pour établir des diagnostics et traiter des patients, et le Ministère les rémunérait peu pour la prestation de services comme la formation de nouveaux médecins en milieu universitaire et l'exécution de recherches. Dans le but d'encourager les spécialistes, entre autres choses, à effectuer des travaux de ce genre et à aller travailler dans des régions éloignées et mal servies de la province, le Ministère a instauré dans les années 1990 des ententes sur la diversification des modes de financement visant certains spécialistes.

En 2009-2010, le Ministère a versé près de 1,1 milliard de dollars à plus de 9 000 médecins spécialistes dans le cadre d'ententes sur la diversification des modes de financement, ce qui représentait environ 17 % du montant de 6,3 milliards payé à l'ensemble des 13 000 spécialistes de la province. Les paiements versés aux spécialistes en vertu de ces ententes en 2009-2010 ont augmenté de plus de 30 % par rapport à ceux de 2006-2007.

Le vérificateur général a toutefois constaté que le Ministère avait effectué peu d'analyses formelles pour déterminer si la diversification des modes de financement avait permis d'améliorer l'accès à des spécialistes pour les patients ou si ces ententes s'avéraient rentables.

Le vérificateur général fait notamment état des constatations suivantes :

Le ministère a remis une liste de contrôle à des spécialistes rémunérés aux termes de contrats relatifs au milieu universitaire afin qu'ils procèdent à une autoévaluation de leur rendement. Il ne leur a toutefois pas demandé de lui remettre les évaluations, et il n'a autrement effectué que peu de surveillance pour déterminer si les spécialistes offraient réellement les services pour lesquels ils étaient rémunérés.

- Le Ministère a versé 15 000 \$ à chacun des 234 médecins travaillant dans le Nord qui lui ont accordé la permission de recueillir des renseignements sur leurs revenus provenant de l'ensemble des sources financées par le gouvernement.
- Les paiements versés aux médecins travaillant dans les services d'urgence ont augmenté de 40 % entre 2006-2007 et 2009-2010, alors que le nombre de visites de patients dans ces services n'a augmenté que de 7 % durant la même période.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Jim McCarterChristine PediasVérificateur généralCommunications(416) 327-1326(416) 327-2336